

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1284**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien de passerelle de navire

Nouvel intitulé : Adjoint au chef du quart de passerelle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la Défense - Marine Nationale	Commandant l'École navale et le groupe des écoles du Poulmic (école de manœuvre et de navigation) par délégation du ministre, Directeur de l'école

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311u Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le champ d'intervention du technicien de passerelle de navire comporte quatre activités principales : - Entretien de la documentation, des matériels de la passerelle et des locaux du service.

- Communication des informations sur la situation nautique du navire au chef de quart passerelle.
- Utilisation des transmissions du bord.
- Gestion d'une petite quantité de matériel.

Le technicien de passerelle de navire organise et planifie son travail en concertation avec le chef d'équipe.

Il met à jour les documents de navigation du bord au regard des éditions émises par les organismes correcteurs.

Il vérifie l'état des instruments de navigation. Il répare et effectue le remplacement du matériel défectueux.

Le technicien de passerelle de navire effectue les travaux de peinture des locaux du service en respectant les règles de sécurité.

Il assiste l'officier chef du quart pour la tenue des journaux de navigation et de la position du navire.

Il reçoit et transmet les messages liés à la sécurité nautique et aux opérations du navire.

Il informe le personnel de quart à la passerelle sur la sécurité nautique et les opérations en cours.

Il gère les mouvements de matériel entre les services d'approvisionnement, de réparation et son magasin.

Capacités attestées : - Connaissance et maîtrise des techniques de correction et de mise à jour des cartes de navigation et des documents nautiques ;

- Connaissance des techniques de fonctionnement des instruments de mesure et de visé ;
- Capacité à effectuer des points sur une carte marine durant une navigation en vue de terre et à l'estime ;
- Maîtrise des techniques de rédaction des journaux de navigation ;
- Connaissance des techniques de préparation d'un briefing météorologique ;
- Connaissance et maîtrise des techniques de réception et de transmission des messages par moyens lumineux ou radiophonique ;
- Maîtrise des techniques d'encadrement et d'animation de l'équipe de veille optique ;
- Connaissance des principes de gestion d'un stock de matériel d'entretien, de pièces de rechange et de documentations nautiques.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de la certification a vocation à exercer ses fonctions comme sous-officier dans la Marine Nationale.

A l'issue de leur contrat dans la marine, les titulaires de l'emploi exercent leurs activités dans les entreprises suivantes : nautisme, transport routier, exploitation logistique et magasinage.

Codes des fiches ROME les plus proches :

N3102 : Equipage de la navigation maritime

Réglementation d'activités :

L'obtention du statut militaire, sous réserve des conditions de recrutement en vigueur, est exigée par le ministère de la défense pour exercer cet emploi au sein de la Marine nationale.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend 7 composantes :

1 : Navigation STCW95 documentation nautique

Résoudre les problèmes de travaux sur cartes et tenir à jour une collection de cartes et de documents nautiques, faire un point en vue de terre et hors vue de terre

2 : Règles de barre, veille optique et de route

Assurer les fonctions d'opérateur passerelle, appliquer le règlement international pour prévenir les abordages en mer

3 : Présenter une situation météorologique

4 : Appliquer la réglementation d'hygiène sécurité condition de travail et prévention des accidents

5 : Assurer la gestion du matériel de timonerie et instruments nautiques

6 : Exploitation des liaisons VHF

Rédiger un message et suivre son acheminement, se conformer aux règles de procédure utilisées sur le réseau radio-maritime VHF

7 : Assurer les transmissions spécifiques à la Marine Nationale

Ces composantes sont validées par le biais d'épreuves écrites, orales et pratiques

Pour la VAE :

- Dossier décrivant les activités
- Portefeuille de preuves
- Simulations ou observation en situation de travail
- Entretien.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		2 collèges : professionnels 25%, enseignants et cadres d'instruction (en cours de définition)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'BAT Timonier', niveau V (homologation sous l'intitulé "CFOM Timonier", niveau V jusqu'au 7 novembre 1975).

Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technicien de passerelle de navire', niveau IV.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

30 bénéficiaires du titre par an.

Autres sources d'information :

e-mail : sicm@recrutement.marine.defense.gouv.fr N°AZUR : 0 810 501 501

<http://www.marinerecrute.gouv.fr>

Lieu(x) de certification :

MINISTERE DE LA DEFENSE MARINE NATIONALE DFP/APR 28 bd Victor - 00460 Armées

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Anciens libellés de la certification : - CFOM Timonier, jusqu'au 7 novembre 1975, niveau V (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980).

- BAT Timonier, niveau V (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980)

Certification suivante : Adjoint au chef du quart de passerelle